

## Une campagne bonifiée... pour vous

Cet automne, sans frais pour vous, AgriRÉCUP tiendra sa campagne de collecte de pesticides périmés en y ajoutant la collecte de médicaments pour animaux de ferme et chevaux.

## Vous pouvez jouer un rôle d'avenir

Comme producteur agricole, vous êtes tenu de respecter la réglementation gouvernementale et de disposer de vos pesticides et médicaments pour animaux de ferme et chevaux de façon sécuritaire.



Photo : Le producteur de lait québécois

En participant à cette collecte, vous pouvez même jouer un rôle d'avenir et contribuer à léguer aux futures générations de producteurs agricoles une terre exempte de polluants.



JE participe aujourd'hui...

... pour **ELLE** demain!

**AgriRÉCUP**

info@agrirecup.ca  
www.agrirecup.ca



**Collecte de pesticides périmés  
et de médicaments pour  
animaux de ferme et chevaux**

**SANS FRAIS**

**Du 30 septembre au 9 octobre 2014**

**Surveillez où et quand  
AgriRÉCUP passera dans votre région!**

En collaboration avec



L'Union des  
producteurs  
agricoles



## Profitez de cette collecte pour vous débarrasser de vos produits périmés.

La collecte d'AgriRECUP se tiendra du 30 septembre au 9 octobre 2014. Dix-neuf sites de collecte participeront à l'opération dans la plupart des régions du Québec. Ne manquez pas l'occasion de participer à cette campagne en vérifiant la date et l'endroit où AgriRECUP passera dans votre région.

### ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

**Amos**  
30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre  
La Coop Val-Nord  
304, 6<sup>e</sup> Rue Ouest

**Ville-Marie**  
30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre  
La Coop Val-Nord  
52, rue Saint-André

### BAS-SAINT-LAURENT - GASPÉSIE

**Amqui**  
30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre  
La Coop Matapédienne  
90, rue Proulx

**Saint-Philippe-de-Néri**  
9 octobre  
Dynaco  
41, route 287 Sud

### CAPITALE-NATIONALE ET MAURICIE

**Saint-Augustin-de-Desmaures**  
7 octobre  
Synagri  
90, rue des Grands-Lacs

**Saint-Casimir**  
3 octobre  
La Coop Univert  
685, boulevard de la Montagne

### CENTRE-DU-QUÉBEC

**Victoriaville**  
2 octobre  
La Coop des Bois-Francs  
500, boulevard Gamache

### CHAUDIÈRE-APPALACHES

**Saint-Narcisse-de-Beaurivage**  
8 octobre  
La Coop Seigneurie  
404, rue Saint-François

### ESTRIE

**Coaticook**  
7 octobre  
Centre Végétal Coop de l'Estrie  
691, rue Akhurst

### LANAUDIÈRE

**Saint-Thomas-de-Joliette**  
1<sup>er</sup> octobre  
AgroCentre Lanaudière  
531, rang Sud Ouest

### MONTÉRÉGIE

**Granby**  
8 octobre  
La Coop des Montérégiennes  
61, rue Ste-Thérèse

**Napierville**  
2 octobre  
La Coop Uniforce  
4, rang Saint-André

**Saint-Clet**  
9 octobre  
Synagri  
5, rue du Moulin

**Saint-Hyacinthe**  
30 septembre  
La Coop Comax  
15100, chemin de la Coopérative

**Saint-Rémi**  
9 octobre  
AgroCentre Saint-Rémi  
20, de l'Industrie

### OUTAOUAIS ET LAURENTIDES

**Thurso**  
30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre  
La Coop Agrodor  
340, rue Lyons

**Mirabel**  
8 octobre  
Meunerie Mondou  
12429, route Arthur-Sauvé

### SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

**Normandin**  
30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre  
La Coop des Deux Rives  
1455, avenue du Rocher

**Saint-Bruno (Lac-Saint-Jean)**  
7 octobre  
Synagri  
401, rang 4 Ouest

## Les produits acceptés

- Les pesticides agricoles, homologués, périmés et non utilisés.
- Les médicaments (antibiotiques, bouteilles de vaccins, etc.), les désinfectants et les pesticides pour animaux de ferme et chevaux.

Les produits acceptés portent une étiquette, un numéro de produit antiparasitaire ou une identification numérique de drogue (DIN). Ces produits sont principalement utilisés par les producteurs agricoles.



**S'il n'y a pas d'étiquette, il suffit d'identifier le produit comme suit : « pesticide inconnu » ou « produit de santé animale inconnu ». Il faut aussi s'assurer que le contenant est hermétiquement fermé.**

## Les produits non acceptés

- Les fertilisants et adjuvants
- Les rinçures de réservoir
- Les semences traitées
- Les moulées médicamenteuses
- Les seringues et objets tranchants
- Les étiquettes d'oreilles
- Les médicaments et déchets des cliniques vétérinaires (utilisez le programme des cliniques)
- Les contenants de médicaments vides
- Les contenants de produits d'assainissement vides
- Les produits désinfectants pour bâtiments\*
- Les pesticides domestiques\*
- Les peintures, diluants et huiles usées\*
- Les aérosols\*

\* Communiquez avec le centre de récupération de votre municipalité pour disposer de ces produits.

En cas de doute quant à l'acceptation d'un produit, veuillez transmettre un courriel à [info@agrireкуп.ca](mailto:info@agrireкуп.ca).